

PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le lundi 12 décembre 2022, à 19 h 30, au Club d'âge d'or 4 étoiles de St-Sauveur

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Gosselin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Jessica Thériault, greffière adjointe

La rencontre est précédée par la cérémonie d'assermentation des nouveaux élus.

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 53 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2022-12-001

3. Enregistrement des affirmations solennelles d'entrée en fonction

La directrice générale/greffière remet les affirmations solennelles d'entrée en fonction à la greffière adjointe pour fin d'enregistrement, conformément au paragraphe 58(11) de la Lois sur la gouvernance locale chap. 18.

4. Nomination des signataires

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le maire, le maire suppléant, la direction générale, le greffier et le trésorier soient autorisés à signer sur les chèques et autres effets commerciaux, sur les documents, contrats

et autres, conformément aux paragraphes 4(3)b) et 74(1) de la Loi sur la gouvernance locale. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2022-12-002

- 5. Autorisation d'une marge de crédit au compte de fonds de fonctionnement général**
CONSIDÉRANT QUE l'article 100(2) de la Loi sur la gouvernance locale autorise un montant pour une marge de crédit équivalent à 4 % du budget annuel approuvé pour le fonds de fonctionnement général;

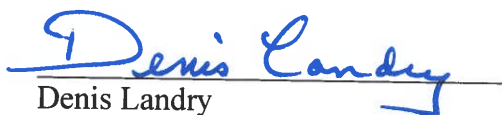
Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Cathy Gosselin,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres autorise UNI Coopération Financière à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit pour le compte de fonds de fonctionnement général, soit le folio 021697, au montant équivalent à 4 % du budget annuel approuvé pour 2023. Adoptée à l'unanimité.

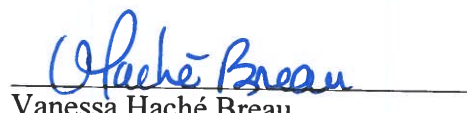
Résolution no 2022-12-003

6. Ajournement

Le conseiller Luc Robichaud propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 57.



Denis Landry
Maire



Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière

ORDRE DU JOUR


Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le lundi 12 décembre 2022, à 19 h 30
au Club de l'âge d'or 4 étoiles de St-Sauveur

1. Appel à l'ordre;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Enregistrement des affirmations solennelles d'entrée en fonction;
4. Nomination des signataires;
5. Autorisation d'une marge de crédit au compte de fonds de fonctionnement général;
6. Ajournement.

AFFIRMATION SOLENNELLE DU MAIRE
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Denis Landry**, de Trudel, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **Maire** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **St-Sauveur**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 12 décembre 2022**.



Vanessa Haché Breau
Greffière



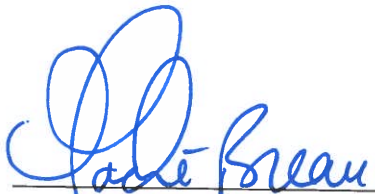
Denis Landry
Maire

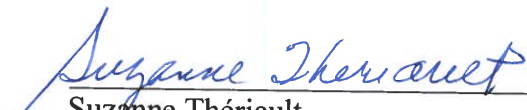


AFFIRMATION SOLENNELLE DE LA CONSEILLÈRE
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Suzanne Thériault**, de **St-Isidore**, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **Conseillère** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **St-Sauveur**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 12 décembre 2022**.


Vanessa Haché Breau
Greffière

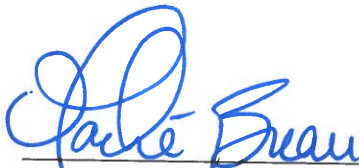

Suzanne Thériault
Conseillère



AFFIRMATION SOLENNELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Luc Robichaud**, de **Paquetville**, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **Conseiller** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **St-Sauveur**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 12 décembre 2022.**



Vanessa Haché Breau
Greffière




Luc Robichaud
Conseiller



AFFIRMATION SOLENNELLE DE LA CONSEILLÈRE
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, Nathalie Mallais Comeau, de Dugwayville, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de Conseillère pour le gouvernement local des Hauts-Terres, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à St-Sauveur,
dans le comté de Gloucester
et la province du Nouveau-Brunswick, le 12 décembre 2022.


Vanessa Haché Breau
Greffière

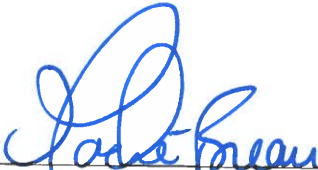

Nathalie Mallais Comeau
Conseillère




AFFIRMATION SOLENNELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Louis LeBouthillier**, de **St-Isidore**, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **Conseiller** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **St-Sauveur**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 12 décembre 2022**.



Vanessa Haché Breau
Greffière



Louis LeBouthillier
Conseiller



AFFIRMATION SOLENNELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, Albert Lagacé, de Notre Dame des Erables, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de Conseiller pour le gouvernement local des Hautes-Terres, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à St-Sauveur,
dans le comté de Gloucester
et la province du Nouveau-Brunswick, le 12 décembre 2022.



Vanessa Haché Breau
Greffière



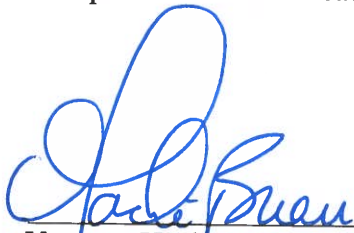
Albert Lagacé
Conseiller



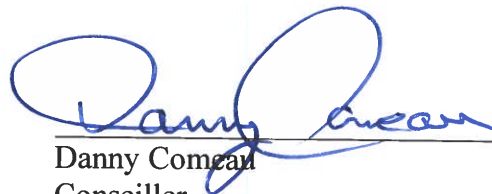
AFFIRMATION SOLENNELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Danny Comeau**, de St-Sauveur, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **Conseiller** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **St-Sauveur**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 12 décembre 2022**.



Vanessa Haché Breau
Greffière

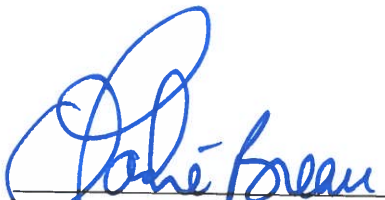


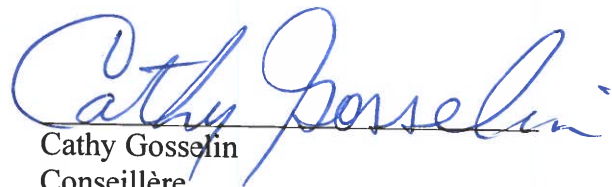
Danny Comeau
Conseiller

AFFIRMATION SOLENNELLE DE LA CONSEILLÈRE
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, Cathy Gosselin, de Trudell, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de Conseillère pour le gouvernement local des Hautes-Terres, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à St-Sauveur,
dans le comté de Gloucester
et la province du Nouveau-Brunswick, le 12 décembre 2022.


Vanessa Haché Breau
Greffière



Cathy Gosselin
Conseillère



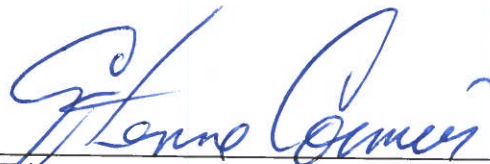
AFFIRMATION SOLENNELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Etienne Cormier**, de Petit Lac, affirme solennellement que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **Conseiller** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu; j'accepte par les présentes les fonctions qui me sont imposées par la loi et j'affirme solennellement que je les remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **St-Sauveur**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 12 décembre 2022**.



Vanessa Haché Breau
Greffière



Etienne Cormier
Conseiller

